

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Jonathan Héroux, conseiller,  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,  
Mme Annie Dussault, conseillère,

Absents : M. Derek Grilli, maire,  
M. Réal Delorme, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Éric Bossé, maire suppléant de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

**1. ORDRE DU JOUR**

2018-01-10

Il est proposé par le conseiller Jonathan Héroux,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 décembre 2017 et 8 janvier 2018;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Adoption règlement séances du conseil;
8. Adoption règlement de taxation;
9. Adoption 2<sup>e</sup> projet règlement zonage;
10. Appui MRC étude gestion matières résiduelles;
11. Appui MRC étude service ingénierie;
12. Équilibrage rémunération ressources partagées;
13. Grand Défi Pierre Lavoie;
14. Refinancement 2009-272;
15. Refinancement 2006-254;
16. Résolution PAARM;
17. Résolution PAERRL;
18. Modification entente service partagé;
19. Questions de l'assemblée;
20. Affaires nouvelles;  
20.1 Choix de laboratoire pour analyses préparatoires;
21. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 18 DÉCEMBRE 2017 ET DU 8 JANVIER 2018**

2018-01-11

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 18 décembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017, et que le procès-verbal du 18 décembre 2017 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-01-12

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 8 janvier 2018;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2018, et que le procès-verbal du 8 janvier 2018 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

M. Ratté mentionne une problématique de regards bouchés par la glace qui ont causé des débordements sur la rue Beaugard.

Mme Arès pose une question sur la location des locaux au motel industriel.

Le conseil est informé que les opérations de déneigement de la rue Des Saules occasionnent des débordements sur la piste cyclable qui nuisent aux marcheurs et motoneigistes.

M. Héroux propose des services de vérification de devis concernant les travaux à venir sur Dandenault et Beaugard.

M. Héroux demande s'il est possible de convertir des zones blanches en vertes et vice-versa.

### **4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

2018-01-13

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 11 janvier 2018, telle que modifiée, pour un montant de 45 876.66\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201700354 à #201800022), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Les conseillers et conseillères ayant participé à la fête de Noël de l'école relate l'agréable matinée qu'ils ont passée.

### **6. SUIVI DES DOSSIERS**

Le directeur général fait le suivi des dossiers suivants :

- Plastique agricole, les discussions vont reprendre avec Sainte-Anne-De-La-Rochelle pour une mise en place rapide de la récupération des plastiques agricoles.

### **7. ADOPTION 2017-315 SÉANCE DU CONSEIL**

2018-01-14

Attendu que la municipalité souhaite modifier son règlement sur la tenue des séances du conseil pour permettre la tenue des séances les premiers ou deuxièmes lundis du mois, ainsi que la tenue des séances à la salle communautaire;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 18 décembre 2017;

Attendu que la présentation du règlement a été faite le 18 décembre 2017;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que soit adopté le règlement 2017-215 amendant le règlement 2008-270 relatif à la tenue des séances du conseil municipal.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **8. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2018-316**

2018-01-15

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-316**

#### **RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

Attendu que la municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2018 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2018;

Attendu que selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Attendu que selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêt et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017;

Attendu que la présentation du règlement 2018-316 a été faite lors de la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que le règlement numéro 2018-316 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018 soit et est adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **9. ADOPTION 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

2018-01-16

Attendu que la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 janvier 2018 sur le PREMIER projet de règlement numéro 2017-313;

Attendu que la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que soit adopté par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2017-313 conformément à l'article 128 de la Loi.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

## 10. APPUI MRC ÉTUDE GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES

2018-01-17

Attendu que le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Attendu que dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

Attendu que plus spécifiquement, l'étude d'opportunité vise la mise en commun des services suivants :

- collecte, transport et élimination des déchets;
- collecte, transport et valorisation des plastiques agricoles;
- programme de gestion des boues de fosses septiques;

Attendu que cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation actuelle, à exposer les besoins des municipalités et à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC;

Attendu que la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la municipalité de Lawrenceville à participer aux éventuels services qui pourraient être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude;

Attendu que la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité pour le regroupement de services liés à la gestion des matières résiduelles;

Attendu que pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité de Lawrenceville donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

Que la municipalité de Lawrenceville signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles;

Que la municipalité de Lawrenceville désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **11. APPUI MRC ÉTUDE SERVICE D'INGÉNIERIE**

2018-01-18

Attendu que le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible une aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Attendu que dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC (MRC du Val-Saint-François et MRC Memphrémagog) et ces municipalités respectives;

Attendu que plus spécifiquement, cette étude d'opportunité vise à dresser un portrait de la situation, à exposer les besoins des municipalités et des MRC, à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement pour la mise en commun d'un service d'ingénierie;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville désire être incluse dans l'étude d'opportunité que réalisera la MRC;

Attendu que la participation à l'étude d'opportunité n'engage en rien la municipalité de Lawrenceville à participer à l'éventuel service qui pourrait être mis en place par la MRC à la suite des conclusions de l'étude;

Attendu que la municipalité n'a pas à contribuer financièrement pour participer à l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie;

Attendu que pour la réussite de ces études, la collaboration des municipalités participantes pour la transmission des données sera essentielle;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Héroux,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité de Lawrenceville donne son appui au projet de la MRC du Val-Saint-François pour déposer une demande d'aide financière visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC et ces municipalités respectives;

Que la municipalité de Lawrenceville signifie à la MRC du Val-Saint-François qu'elle désire être incluse dans l'étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie;

Que la municipalité de Lawrenceville désigne la MRC du Val-Saint-François comme organisme responsable du projet.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **12. ÉQUILIBRAGE RÉMUNÉRATION RESSOURCES PARTAGÉES**

2018-01-19

Attendu que la municipalité partage des ressources avec les municipalités de Sainte-Anne-De-La-Rochelle et Bonsecours;

Attendu que la municipalité souhaite que la rémunération soit uniforme pour ses employés travaillant dans deux municipalités;

Attendu qu'un comité sera formé pour revoir les conditions de rémunération des employés municipaux;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Héroux,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Qu'un ajustement soit apporté à la rémunération de Sylvie Héroux et de Pierre Brien;

Qu'un comité soit formé pour revoir la politique de rémunération des employés;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **13. GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

2018-01-20

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'École Secondaire de l'Odyssée pour le projet du Grand Défi Pierre Lavoie;

Attendu qu'environ dix à quinze étudiants inscrits à l'activité sont de Lawrenceville;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que la municipalité accorde une aide de 250\$ à l'École Secondaire de L'Odyssée pour le Projet du Grand Défi Pierre Lavoie;

Qu'une demande soit déposée auprès des organisateurs de l'activité afin d'obtenir les statistiques de participation des jeunes de Lawrenceville.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **14. REFINANCEMENT 2009-272**

2018-01-21

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que Le directeur général soit autorisé à engager les procédures pour le financement permanent du règlement d'emprunt no 2009-272 auprès du MAMROT et du Ministre des Finances du Québec.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **15. REFINANCEMENT 2006-254**

2018-01-22

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que Le directeur général soit autorisé à engager les procédures pour le financement permanent du règlement d'emprunt no 2006-254 auprès du MAMROT et du Ministre des Finances du Québec.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **16. RÉOLUTION PAARRM**

2018-01-23

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15,236\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports.

Que le conseil reconnaisse que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**17. RÉOLUTION PAERL**

2018-01-24

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 27 285\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attenu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Jonathan Héroux,

Que la municipalité de Lawrenceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

**18. MODIFICATION ENTENTE SERVICES PARTAGÉS**

2018-01-25

Attendu que la municipalité a adopté une entente de services partagés avec les municipalités de Sainte-Anne-De-La-Rochelle et Bonsecours lors de sa séance du 8 janvier dernier;

Attendu que la municipalité de Bonsecours a modifié le texte de l'entente;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que la municipalité accepte les modifications apportées par Bonsecours.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

**19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

M. Gilles Mercier explique au conseil que la Fabrique Saint-Laurent ne participera pas à la dépense de déneigement du stationnement arrière de l'église, celui-ci étant déneigé par des bénévoles lors des activités de la Fabrique.

Mme Arès demande des explications sur l'implication de la municipalité dans la décontamination du site du magasin général. Le conseil lui répond que la participation de la municipalité ne se limite qu'à la gestion du projet.

M. Ratté informe le conseil sur le résultat d'une analyse réalisée sur la roche de la carrière Sainte-Anne.

Des questions sont posées sur le prolongement des trottoirs sur les rues Dandenault et Beaugard.

Des questions sont posées concernant une odeur de chlore dans l'eau.

**20. AFFAIRES NOUVELLES****20.1 Choix de laboratoire pour analyses préparatoires.**

2018-01-26

Attendu que la municipalité doit procéder à des analyses de laboratoire pour déterminer la qualité des fondations des rue Dandenault et Beauregard;  
Attendu que la firme d'ingénieurs WSP procèdera à un appel d'offre sur invitation auprès de trois laboratoires de la région pour ces analyses;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire réaliser ces analyses dans les meilleurs délais et au meilleur coût;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que le directeur général, M. François Paquette, soit autorisé à octroyer le contrat d'analyse des fondations au laboratoire qui aura présenté la plus basse soumission conforme lors de l'appel d'offre préparée par WSP;

Que le montant du contrat ne devra pas dépasser les 15 000\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-01-27

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine Martin, à 21h00, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
*Derek Grilli, maire*

\_\_\_\_\_  
*François Paquette, directeur général*